

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le VINGT SEPT FEVRIER
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-sept heures trente
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 21 février 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 20

- Pour : 20

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 17

Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MUET Daniel, MARULLAZ Marie-Paule, BÉARD Patrick, BAUD Philippe, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, GAYDON Jeanine, ROSSET Emmanuelle, GAYDON Jean-François

Absents et excusés : 06

Mmes, MM. BRAIZE Jean-Michel, LEFANT Myriam, TROMBERT Fabien, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

Pouvoirs : 03

Monsieur BRAIZE Jean-Michel	à	Monsieur BERGER Jean-François
Madame LEFANT Myriam	à	Madame ROSSET Emmanuelle
Monsieur PAGE Olivier	à	Monsieur GAYDON Jean-François

- Madame Marie-Paule MARULLAZ a été désignée secrétaire -

D_2025_02_11

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : SUBVENTION 2025 A L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE POUR LA CLASSE DE MER, LE PROJET DE VOILE ET LES TRANSPORTS POUR LES SORTIES SCOLAIRES

Valérie THORENS, adjointe en charge des affaires sociales et scolaires, informe que l'école primaire publique a fait parvenir ses demandes de subventions 2025.

Elle sollicite une subvention de :

- 9 000 € (20 € X 45 élèves X 10 jours) pour la classe de découverte (classe de mer) à Tausst du 04 juin au 13 juin 2025 des élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2,
- 3 825 € (2 295 € : 3 séances X 45 élèves X 17 € + 1 462 € : 1 sortie journée X 45 élèves X 34 €) pour le projet « stages de voile », en lien avec la classe de découverte,
- 1 300 € pour assurer le transport des élèves dans le cadre des sorties liées au parcours culturel du projet de l'école

Ce qui porte le montant total de la subvention 2025 sollicitée pour l'école primaire publique à 14 125 €.

Vu l'avis favorable du bureau exécutif du 27 janvier 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE le versement de cette subvention pour un montant total de 14 125 € à l'école primaire publique,

AUTORISE M. le maire à mandater cette subvention.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 05 mars 2025.

La secrétaire de séance,
Marie-Paule MARULLAZ.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.
